



1 Chef de Section

REORGANISATION INTERNE

Référence : 3134-21-0846/SR du 16 juillet 2021

Employeur : Mairie de Nouméa

Corps /Domaine : Attaché ou psychologue/santé

Direction : Direction des Ressources Humaines

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ¹⁾: au moins égal à 5 ans pour psychologue

Lieu de travail : Nouméa – Hôtel de Ville

Date de dépôt de l'offre : vendredi 16 juillet 2021

Poste à pourvoir : immédiatement

Date limite de candidature : vendredi 13 août 2021

Détails de l'offre :

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, la Section Prévention Sécurité et Santé est composée d'un technicien, d'un ingénieur Hygiène et Sécurité et d'un coordinateur médico-social. Elle a pour missions principales de prévenir les risques professionnels, de sensibiliser et de responsabiliser les agents en matière de Santé Sécurité au Travail. Elle s'engage dans une Politique de Qualité de Vie au Travail qui vise à concilier la performance de la collectivité et la gestion des changements à venir avec le bien-être de ses agents.

Missions :

Sous l'autorité du Directeur, le chef de section initie, structure, planifie, coordonne, pilote et anime toutes actions nécessaires à l'optimisation de la prévention, la sécurité et la santé au travail. Il assiste et conseille l'autorité communale et les services dans la définition et contribue à la mise en place et au suivi d'une politique de Prévention Sécurité et Santé au travail.

Il est notamment en charge de :

- Assurer la prise en charge individuelle ou collective des personnes accueillies
- Assurer des missions de conseil, d'accompagnement, de diagnostic et de sensibilisation, tant au niveau organisationnel, collectif qu'individuel, dans un objectif de prévention des risques psychosociaux
- Contribuer à l'animation de la réflexion avec les professionnels
- Conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale, du CTP CHS, des services et des agents
- Élaborer des rapports, des bilans et des statistiques relatifs à la santé et à la sécurité et effectuer le suivi des registres obligatoires
- Actualiser ses connaissances et assurer la veille réglementaire et technique
- Informer, sensibiliser et former à la santé et sécurité au travail
- Repérer et évaluer les risques psychosociaux dans l'environnement de travail
- S'engager dans une Politique de Qualité de Vie au Travail qui vise à concilier la performance de la collectivité et la gestion des changements à venir avec le bien-être de ses agents

- Participer en lien avec la DRH à l'élaboration de la stratégie prévention, sécurité et santé au travail, la développer et être force de proposition.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Organisation et conduite d'opérations ou de chantiers
- Encadrement d'équipe
- Instruction des dossiers et application des procédures
- Contrôle de la qualité des services rendus
- Contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Contrôle de la réglementation et des consignes de sécurité des usagers
- Participation à la gestion des ressources humaines
- Accompagnement et traitement de la demande
- Diplôme de niveau II en psychologie souhaité.

Savoir-faire :

- Établir un suivi ou un soutien psychologique
- Animer un réseau, formel et informel
- Identifier l'ensemble des ressources du territoire permettant d'apporter des solutions aux situations individuelles rencontrées (ressources associatives, professionnelles, institutionnelles, etc.)
- Organiser des relations de coopération entre divers intervenants pour favoriser des prises en charge efficaces et des relais
- Réaliser des enquêtes quantitatives ou qualitatives sur les situations de travail et les restituer
- Sensibiliser les agents et l'encadrement à la prévention des risques psychosociaux
- Conseiller l'autorité territoriale et les services dans la définition des actions de prévention
- Assister, avec voix consultative, aux réunions du CTP CHS dans le cadre de son périmètre d'intervention
- Réaliser des bilans statistiques sur les accidents
- Participer à l'élaboration du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures
- Contribuer à l'élaboration d'un plan de formation en santé et sécurité au travail
- Concevoir des outils spécifiques d'information pour sensibiliser les agents à une réglementation, un dispositif de santé et de sécurité au travail
- Concevoir, animer et évaluer une action d'information et de sensibilisation
- Participer et/ou animer les réunions obligatoires ou non (CTP CHS, etc.).
- **Comportement professionnel :**
- Qualités relationnelles et rédactionnelles avérées
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Réactivité et gestion du stress
- Respect de la confidentialité
- Discrétion professionnelle.

Contact et informations complémentaires :

Madame Sabrina MARLIER - Directrice des Ressources Humaines -
tél : 27 07 18 - Mail : sabrina.marlier@ville-noumea.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire ⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir au maire de la Ville de Nouméa **prioritairement** par :

- mail : mairie.recrutement@ville-noumea.nc

En cas d'impossibilité de candidater par le biais de la messagerie électronique, les dossiers de candidatures peuvent parvenir au maire de la Ville de Nouméa par :

- voie postale : BP K1 - 98849 Nouméa Cedex
- dépôt physique : 16, rue du général Mangin Nouméa

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique